

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce-que la contrainte ne permettra pas d'améliorer l'accès aux soins, le présent amendement supprime cet article qui rend obligatoire la participation à la permanence des soins sans revalorisation.